



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :  
Philippe FAJON  
02.32.10.70.75

philippe.fajon@culture.gouv.fr

Références : IA0272032200006-1

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

Le Préfet de région

à

DDTM de l'Eure  
1 Avenue du Maréchal Foch  
BP 20018  
27020 EVREUX CEDEX

À l'attention de Madame Katia POLINIEN

CAEN, le 24 AOUT 2022

**Objet :** Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement

**Références :** DOUAINS (EURE), 2022 - ZAC Normandie Parc  
IA0272032200006  
Votre courrier du 28 juillet 2022  
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 29 juillet 2022.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de la région Normandie,  
Pour la directrice régionale des affaires culturelles,  
et par subdélégation,  
Le conservateur régional adjoint de l'archéologie,

Fabrice HENRION



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :  
Philippe FAJON  
02.32.10.70.75

philippe.fajon@culture.gouv.fr

Références : IA0272032200006-2

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

SEINE NORMANDIE AGGLOMERATION

12 Rue de la Mare à Jouy

27120 DOUAINS

CAEN, le **24 AOÛT 2022**

**Objet :** Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement

**Références :** DOUAINS (EURE), 2022 - ZAC Normandie Parc  
IA0272032200006  
Livre V du Code du patrimoine

Madame, Monsieur,

La DDTM de l'Eure m'a transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 29 juillet 2022.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de la région Normandie,  
Pour la directrice régionale des affaires culturelles,  
et par subdélégation,  
Le conservateur régional adjoint de l'archéologie,

Fabrice HENRION